

# COMMENT ORGANISER LA COOPÉRATION POUR QUE TOUTES LES PARTIES EN « BÉNÉFICIENT » ET « COLLABORENT » ?



**Carrefour des savoirs sur les partenariats Nord-Sud – 14 NOVEMBRE 2022**



**Belgique**

partenaire du développement

# COOPÉRER : POURQUOI, POUR QUEL OBJECTIF ?

## a. Objectif

**Souhait des acteurs partenaires**

**Choix belge** : fonction des valeurs propres à la Coopération belge (promotion des principes démocratiques, défense des plus vulnérables et du bien commun, culturel, environnemental, etc.

## b. Alternative d'action

**Action d'aide** : à la demande, structurelle/d'urgence, financière, matérielle, neutre

**Action d'appui au développement** :

- la poursuite d'une orientation (vision) « à partager »
- une approche systémique

Dans les deux types d'action, par nos valeurs « belges », nous prôtons :

**le respect de l'altérité et la légitimité de la décision locale**

# A L'ÉCHELLE DU PCIC

- a. **Notre objectif de coopération : autonomisation**
- b. **Notre stratégie de coopération : responsabilisation**
- c. **Notre moyen d'action : soutien à la collaboration entre nos partenaires**
  - travail en collectif
  - faire œuvre commune
  - veiller au respect de la diversité

En tant que coordinateur général de programme financé par la Coopération belge, nous jouons le rôle de :

- facilitateur
- gardien des règles convenues et des principes les plus partagés

# LE POSTULAT

*Notre approche de la coopération est intimement liée à la notion de **partage** (des ressources), et donc aussi à celle de **réciprocité** (des dons), a minima en termes de considération des enjeux mutuels, que ce soit en Afrique, que ce soit en Belgique.*

**P**artage : **mise en commun** (indifféremment Nord/Sud et Sud/Nord)

**R**éciprocité : **faire œuvre commune** (pour l'Afrique et pour la Belgique)

*C'est ce que notre Coopération actuelle exige!*

# RÉCIPROCITÉ : POURQUOI ?

## a. Cadre collaboratif

**S**ouhait des acteurs partenaires : processus de décolonisation de la coopération

**C**hoix UVCW : relation partenariale la plus équilibrée possible selon le contexte

## Démarche de partage

**C**œuvre commune

- pour l'Afrique et pour la Belgique
- indifférente au sens Nord/Sud ou Sud/Nord

**C**onsidération pour le contributeur de l'appui au développement

- partage de vision, de politiques, de moyens, d'actions, ... et bien sûr de **bénéfices**

# CONTRAINTE DU CADRE BELGE DE COOPÉRATION

## a. La sémantique

Statut de **bénéficiaire** octroyé au partenaires africains

Statut de **donneur** octroyé à l'UVCW et aux partenaires belges

## b. Antinomie avec la notion de réciprocité

Comment imaginer la réciprocité sans **mutualisation d'objectif** entre partenaires belges et africains ?

La « réciprocité de l'aide » (vocable de bailleurs) est-elle-même naturelle sans **entraide** ?

Sans quoi, « croisement » de bonnes volontés « parallèles »

C'est-à-dire, troc: « je te donne, tu me donnes »

La réciprocité dans une logique de développement mutuel est-elle possible sans **faire œuvre commune** ?

# LE CHAMP DES POSSIBLES DANS LE CADRE BELGE

	Aide		Développement	
Action	Individuelle	Mutuelle	Individuel	Mutuel
Unilatérale Sens unique	Non participatif	Bénéfice secondaire Réciprocité (croisement) ?	Non participatif	Bénéfice secondaire Réciprocité (croisement) ?
Commune Double sens	Participatif	Bénéfice secondaire Réciprocité (entraide) ?	Participatif	Bénéfice secondaire Réciprocité (œuvre commune) ?

# LA COOPÉRATION D'ALCESTE ?

## La réciprocité est souhaitée ... mais pas favorisée

Si la **mise en commun** est autorisée, ...

Les partenaires belges ne sont pas autorisés à tirer **bénéfice** des actions. Seule une indemnisation pour frais occasionnés est tolérée

Peu d'encouragements sont adressés aux Etats partenaires à développer des politiques de coopération **en faveur d'acteurs belges**, si ce n'est en matière de sécurité, de migration, d'approvisionnement énergétique, etc.

Les **programmes « Nord »** renforcent le porte-à-faux en encourageant les initiatives belges en sens unique vis-à-vis des pays partenaires, sans lien indispensable avec les programmes menés dans ces pays !

La Coopération belge ne devrait-elle pas encourager les Etats partenaires à développer des **programmes « Nord »** en faveur d'acteurs belges (comme nos Programmes Sud), voire des **programmes Sud** (comme nos programmes Nord), tous deux en vue de renforcer la légitimité des initiatives belges vis-à-vis d'eux ?

# EN CONCLUSION

## Quid des critères CAD ?

Où chercher la solution à nos difficultés à être **pertinent, efficace, efficient, cohérent, viable, durable, impactant, ... ?**

Pour mieux **collaborer** à l'avenir, ...

... pourquoi ne pas ajouter le **critère de réciprocité ?**

***Merci de votre attention!***  
***A votre disposition pour toute question***